

Souscription de deux

abonnements

Direction des Coll. Locales et Finances

secrétariat Bureau. Vu pour validé,
Préfet de la Seine et de la Seine
Marsy, le 6 Juillet 1963

Le Conseil décide la souscription de deux abonnements -

Journal des Maires - abonnement 11 Frs

Revue des Communes - abonnement 14 Frs

Précise que la dépense, soit 25 Frs sera réglée sur les crédits de l'article 663.